

N° 2012-021

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 25 janvier 2012** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	19/01/2012
Affichage	19/01/2012

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	30	3

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à Gérard FROMM.  
MARCADET Didier pouvoir à MUSSON Pascal.  
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

**THEME : PATRIMOINE 1**

**OBJET : AJOUT AU  
CATALOGUE DU COMPTOIR  
DE VENTE PATRIMOINE.**

**Absents-Excusés :**

CIRIO Raymond, MARCADET Didier, NUSSBAUM Richard.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

La ville de Briançon, via le bureau d'accueil de la direction du patrimoine, souhaite proposer au catalogue de son comptoir de vente un nouveau livre : « Briançon histoires montantes et descendantes, la cité racontée par ceux qu'elle héberge », ouvrage édité par l'association L'Antre De Mots et réalisé dans le cadre de l'atelier d'écriture dont la thématique était « *Le dire pour l'écrire* ». Il est proposé au prix public unitaire de 12 € TTC.

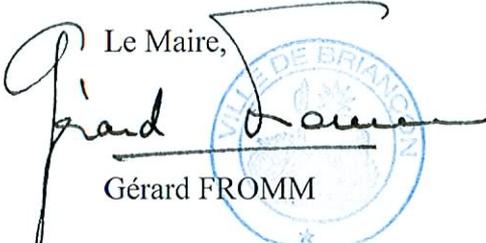
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

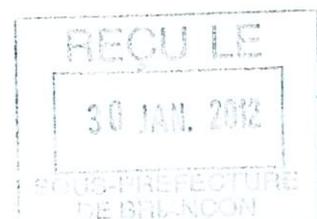
- D'approuver les propositions ;
- D'adopter la tarification de l'ouvrage ;
- D'autoriser le service du Patrimoine à percevoir les recettes correspondantes.  
Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits du budget principal de l'exercice, chapitre 70 "produits des services du domaine et ventes diverses" article 7088 "Autres produits d'activités annexes".
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,  
  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 27 JAN. 2012  
PUBLIÉ LE 27 JAN. 2012  
NOTIFIÉ LE 31 JAN. 2012